Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 3

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

8 h. 10	20 h.	dép. Paris (gare d'Austerlitz)	↑	arr. 21 h. 40	8 h. 30
13 h. 12	0 h. 49	arr. Moulins		dép. 16 h. 38	3 h. 19
14 h. 02	1 h. 49	dép. »		arr. 15 h. 48	2 h. 19
16 h. 24	4 h. 10	arr. Roanne		dép. 13 h. 45	0 h. 06
16 h. 31	4 h. 16	dép. »		arr. 13 h. 42	0 h. 02
17 h. 45 (2)		arr. St-Etienne		dép. 12 h. 35	
18 h. 26		dép. »		arr. 8 h. 58 (2)	
20 h. 14	7 h. 15	↓ arr. Lyon (gare de Perrache)		dép. 7 h. 30	21 h. 05

(Le train partant de Paris à 8 h. 10 comprend des 1re, 2e et 3e classes; après le changement à St-Etienne, il n'y a plus que des 2e et 3e classes. Le traln partant de Paris à 20 h. et celui partant de Lyon à 21 h. 05 comprennent des 1re, 2e et 3e classes ainsi que des couchettes de 2e classe. Le train partant de Lyon à 7 h. 30 comprend des 1re, 2e et 3e classes).

CIRCULAIRE No 86

ORGANISATION EN FRANCE NON-OCCUPÉE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Notre Compagnie, comme son nom l'indique, étend son activité à toute la France. Dans les régions qui présentent une importance particulière au regard des échanges franco-suisses et dans lesquelles ses Adhérents sont, par la force des choses, particulièrement nombreux, ceux-ci ont été groupés en Sections. En ce qui concerne la zone non-occupée, son territoire est réparti en deux sections : celle de Lyon et du Centre et celle de Marseille et du Sud-Est. Nous rappelons que la Section de Marseille et du Sud-Est a son siège 7 rue d'Arcole (tél. : Dragon 72-06) et que son Secrétaire permanent est M. Cyril Chabloz. La Section de Lyon et du Centre vient de transférer ses bureaux, 44 rue Molière, Lyon-6e (tél. : Lalande 35-23); son Secrétaire permanent est M. Maurice Béguelin.

En raison des circonstances spéciales qui empêchent notre Secrétariat Général d'être en relations fréquentes avec la France non-occupée et la Suisse, une Délégation dudit Secrétariat a été installée au Siège de la Section de Lyon et du Centre, à l'adresse sus-indiquée. Le titulaire de ce poste est M. Georges Hirzel. Sa tâche principale consiste à prendre, en France non-occupée et en Suisse, des initiatives parallèles à celles qui ont été prises par le Secrétariat général de Paris en France occupée, en vue de développer les exportations françaises vers la Suisse. Nous invitons donc tous nos Adhérents en France non-occupée et en Suisse qui pourraient faire des propositions ou qui seraient désireux de recevoir un appui dans ce domaine, à s'adresser à M. Hirzel qui se mettra à leur entière disposition. D'autre part, il s'occupe de maintenir le contact entre le Secrétariat Général de Paris, d'un côté, et les Administrations et les Associations économiques suisses, de l'autre.

L'institution en France non-occupée d'une Délégation du Secrétariat Général de Paris et le transfert des bureaux de la Section de Lyon et du Centre dans des locaux plus vastes manifestent la volonté de notre Compagnie d'adapter ses moyens d'action aux circonstances et de ne pas se laisser arrêter par les nombreux obstacles qu'elle rencontre sur la voie des échanges franco-suisses.

Pour la Chambre de Commerce Suisse en France :

Le Secrétaire Général, **G. DE PURY.**

Le Chef des Services d'Information, **J. L'HUILLIER.**

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Principaux textes de lois économiques parus en février 1942

Fixation des indices prévus pour le calcul des provisions pour renouvellement des stocks, de l'outillage et du matériel.
Arrêté du 13 février au J. O. du 14 février 1942 (p. 651).
Perception de l'impôt cédulaire et de la contribution nationale extraordinaire portant sur les revenus non commerciaux perçus par les contribuables qui n'ont pas d'installation professionnelle permanente en France.
Arrêté du 31 décembre 1941 au J. O. des 16 et 17 février 1942 (p. 683).
Taxe sur les plus-values des valeurs mobilières. Précisions et modifications.
Arrêté du 22 décembre 1941 au J. O. du 7 février 1942 et loi du 14 février au J. O. du 15 février 1942 (p. 662).
Organisation et fonctionnement des bourses de valeurs.
Loi et arrêté du 14 février au J. O. du 15 février 1942 (p. 670).
Cumul des allocations familiales. Modification à l'article 79 du décret-loi du 29 juillet 1939.
Loi du 3 février au J. O. du 5 février 1942 (p. 508).
Deuxième liste des banques françaises.
Décision du Comité d'Organisation professionnelle des banques au J. O. du 10 février 1942 (p. 600).
Organisation et répartition des produits industriels. Modification à la loi du 10 septembre 1940.
Arrêté du 12 février au J. O. du 14 février 1942 (p. 657).

Port de Marseille

Le trafic du port a été le suivant pendant le mois de janvier 1942 :

Nombre de navires :

Entrées	197
Sorties	185

Jauge nette des navires :

Entrées	224.174
Sorties	212.969
Importations de marchandises (en tonnes)	195.328
dont :	
Céréales	16.722
Fruits et légumes	47.073
Oléagineux	11.028
Vins (brut)	18.084
Produits alimentaires d'origine animale	5.896
Exportations de marchandises (en tonnes)	94.677

SUISSE

Principaux textes de lois économiques parus en février 1942

Commerce des vins indigènes et étrangers.
Prescriptions du 16 février du Service du Contrôle des prix du département fédéral de l'économie publique dans la F. O. S. C. du 17 février 1942 (p. 369).
Emploi du plomb et des alliages de plomb.
Ordonnance du 14 février de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail dans la F. O. S. C. du 19 février 1942 (p. 386).
Approvisionnement du pays en combustibles solides.
Ordonnance du 9 février du département fédéral de l'économie publique dans la F. O. S. C. du 20 février 1942 (p. 393).
Livraison de charbons à l'industrie et au commerce de charbons de détail.
Ordonnance du 17 février de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail dans la F. O. S. C. du 20 février 1942 (p. 395).
Commerce des fers de construction et des tôles noires.
Instructions du 23 février de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail dans la F. O. S. C. du 25 février 1942 (p. 435).

Foire de Bâle

La Foire de Bâle aura lieu cette année du 18 au 28 avril.